

FRAIS SHELL CARD

VUE D'ENSEMBLE DE TOUTES LES COTISATIONS POUR L'EUROPE



Frais de service pour utilisation de tunnels

Allemagne (tunnel de Herren)	2,50 %
Autriche (Arlberg-Straßentunnel (S16), Bosrucktunnel (A9), Gleinalmtunnel (A9), Tauertunnel et Katschbergtunnel (A10), Pfandertunnel (A14), Felbertauern-Straßentunnel, Karawankentunnel)	3,00 %
Belgique (Liefkenshoek-Tunnel)	3,00 %
Pays-Bas (Westerschelde-Tunnel)	3,00 %
Norvège (Oslofjordtunnel, Sunnhordland Tunnel) Prestations par le biais de FDE Brobizz	3,00 %

Frais de service pour utilisation de ponts

Norvège (Trekantsambandet, pont de Skodje, pont Sykkylven, pont Straumsbrua, pont de Svinesund, prestations par le biais de über FDE Brobizz)	4,00 %
Danemark (Øresund Brücke – DK-S, Great Belt Brücke – Storebælt)	4,00 %

Frais de service pour utilisation de parkings

Autriche (frais de parking dans des garages APCOA sélectionnés)	3,00 %
France (paiement via InterRoute Plus)	3,50 %

Frais de service de réparation et de dépannage

Les prestataires de réparation et de dépannage peuvent prélever des frais supplémentaires. Vous pouvez les consulter sur leurs sites Internet respectifs ou par téléphone auprès d'euroShell.

2,50 %

Service de lavage de camions, incluant nettoyage du réservoir et du silo
chez Shell, TRAVIS et ADAC

2,50 %

Route roulante

Rail Cargo Austria propose les trajets suivants: Salzbourg (AT) - Trieste (IT), Wels (AT) - Maribor (SLO), Wels (AT) - Szeged (HU), Wörgl (AT) - Brenner (AT), Wörgl (AT) - Trento (IT)

3,50 %

Réservations directes de ferries (Europe, mer noire et caspienne)
avec la Shell Card par le biais de Transcamion (www.transcamion.com)

3,50 %

Frais de ferry

avec la Shell Card par le biais de P&O Ferries (www.poferriesfreight.com)

3,00 %

Prestations par le biais de la FDE Frejus-Card

France (pour l'utilisation des cartes, d'autres frais sont facturés par l'émetteur de la carte en question, conformément à l'accord à conclure séparément)

4,00 %

Facturation de produits et services acquis à l'étranger

La facturation de produits et services acquis à l'étranger a lieu en euros. La conversion en euros a lieu sur la base du cours du change quotidien publié par Reuters. Si une devise n'est pas cotée, le cours moyen publié sert alors de base sur le marché non réglementé des devises. Les devises non cotées ni sur les marchés réglementés, ni sur ceux non réglementés, sont converties au cours moyen de la devise pour les opérations commerciales, publié officiellement par la banque nationale concernée le jour de la facturation avec le prestataire en question.

*Les pourcentages sont calculés à partir des coûts bruts, c'est-à-dire à partir du prix du service, y compris le taux de TVA applicable dans le pays où il a été utilisé. La taxe sur la valeur ajoutée légale s'applique également.